



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-17
Adoption du Compte de Gestion 2022 de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le 7 avril à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Bernard LANDEMARD, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

•**Personnes excusées :** Monsieur Guy FOURNIER (pouvoir à Madame Martine SOREL)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2023-17 : Adoption du Compte de Gestion 2022 de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et D.2343-1 à D.2343-10

Madame Le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Receveur en poste à Magny-en-Vexin et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Madame Le Maire précise que le Receveur a transmis à la Commune son Compte de Gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame Martine SOREL, Maire

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

Adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2022 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire,



Martine SOREL